

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 avril 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-04-084

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Nomination d'un maire suppléant
 - H.2 Fourniture de services reliés aux entretiens paysager et arboricole de certains sites et parcs municipaux – saison 2021 / Contrat
 - H.3 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022 / Demande d'aide financière
 - H.4 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Bilan 2020
 - H.5 Acquisition de compteurs d'eau
 - H.6 Mise à jour du rapport concernant l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées
 - H.7 Distribution de compost – saison 2021
 - H.8 Programme d'entretien annuel du terrain de soccer / Octroi de contrat
 - H.9 Nouveau centre communautaire / Comité spécial pour l'intégration de l'œuvre d'art
 - H.10 Camp de jour en contexte du COVID-19 / Saison 2021
 - H.11 Personnel étudiant / Camp de jour – Été 2021
 - H.12 Personnel étudiant / Piscine municipale – Été 2021
 - H.13 Centre d'action bénévole D'Autray / Demande de contribution
 - H.14 Place aux jeunes D'Autray / Demande de partenariat financier
 - H.15 Partenariat avec la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés

- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 748-210**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires
 - L.2 **Adoption du règlement 748-211**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis
 - L.3 **Adoption du second projet de règlement 748-212**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics
 - L.4 **Adoption du règlement 958**
Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de Berthierville
 - L.5 **Adoption du premier projet de règlement 748-213**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Fourniture de services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-04-085

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 2021-04-086 E) **PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU:**
- D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-12, 2021-01, 2021-02 et 2021-03 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 366 526,48 \$.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 2021-04-087 F) **ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**
- CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;
- CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-03 » représente les dépenses encourues en mars 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU:**
- D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mars 2021 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 82 419,55 \$.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- G) **PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**
- Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 mars 2021 déposé par le service de la trésorerie.
- H) **RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**
- 2021-04-088 H.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**
- Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,
- ET RÉSOLU :**
- QUE la conseillère, Isabelle Fontaine, soit nommée maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

6 avril 2021

QUE Madame la conseillère Isabelle Fontaine soit également désignée comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-089

H.2 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX ENTRETIENS PAYSAGER ET ARBORICOLE DE CERTAINS SITES ET PARCS MUNICIPAUX – SAISON 2021 / CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 22 mars 2021 déposée par la compagnie Aux Jardins Pier-Eau à l'égard de la fourniture de services reliés aux entretiens paysager et arboricole de certains sites et parcs municipaux – saison 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Jardins Pier-Eau le contrat relatif à la fourniture de services reliés aux entretiens paysager et arboricole de certains sites et parcs municipaux – saison 2021, au montant de 5 850 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit à leur offre de services datée du 22 mars 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-090

H.3 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) met à la disposition des instances responsables du loisir des personnes handicapées une aide financière pour le soutien à l'accompagnement visant à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offre l'activité de camp de jour aux enfants en saison estivale et doit embaucher du personnel d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées applicable à l'embauche du personnel étudiant d'accompagnement pour les activités du camp de jour de la saison 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-091

H.4 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – BILAN 2020

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Ville de Berthierville doit fournir un rapport annuel qui comprend les éléments suivants :

6 avril 2021

- Audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA)
- Outil d'évaluation des besoins d'investissement
- Bilan d'eau 2020 de la SQEEP

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des services professionnels spécialisés pour la prise en charge du bilan 2020 de la SQEEP incluant les communications occasionnées pour ce dossier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 80000-003-1555 datée du 11 mars 2021 déposée par la compagnie Nordikeau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat de prise en charge du bilan 2020 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable au coût forfaitaire de 4 350 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 80000-003-1555 datée du 11 mars 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-092

H.5 ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-208 octroyant le contrat de fourniture de compteurs d'eau à la compagnie « Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.) » dans le cadre de la démarche de déploiement de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions « ICI »), les immeubles mixtes, les immeubles municipaux et sur un échantillon au nombre de 60 immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT le nombre de nouveaux compteurs ICI et résidentiels estimés selon le dimensionnement préliminaire réalisé par la firme Tetra Tech QI inc. et leur recommandation de procéder à l'achat d'environ 50% à 60% du parc prévu afin d'assurer un bon inventaire pour débiter le déploiement et donner de la marge de manœuvre pour les corrections de dimensionnement requises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de 103 compteurs d'eau pour débiter l'installation des compteurs d'eau auprès de la compagnie « Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.) » représentant un montant de 19 153,97 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé au bordereau de prix (devis numéro 2020-014).

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté au montant net de la dépense encourue pour la dépense ci-haut mentionnée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-093

H.6 MISE À JOUR DU RAPPORT CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que des travaux d'importance majeure aux ouvrages de traitement des eaux usées doivent être envisagés afin d'augmenter la capacité de l'usine dans le but d'assurer le service aux futurs développements domiciliaires dans les secteurs actuellement non desservis par le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise à jour de l'étude réalisée en 2015 par la firme Beaudoin Hurens relative aux scénarios visant l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration ainsi que de réviser la proposition finale datée du 9 octobre 2018 déposée par la firme Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 21-0391 datée du 12 mars 2021 présentée par la firme GBI Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme GBI Experts-Conseils inc. le contrat de service professionnel d'ingénierie pour la réalisation de la mise à jour du rapport concernant l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées au montant forfaitaire de 16 500 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à l'offre de service numéro 21-0391 datée du 12 mars 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-094

H.7 DISTRIBUTION DE COMPOST – SAISON 2021

CONSIDÉRANT qu'en fonction du contrat de traitement des matières organiques que la MRC de D'Autray a avec la plateforme de compostage de EBI, un retour de compost de l'ordre de 30% des tonnages de matières compostables collectées dans l'année précédente est disponible annuellement représentant 43,98 tonnes métriques en 2021 pour la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire mettre à la disposition de ses citoyens le compost auquel elle a droit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la distribution aux résidents de Berthierville des 44 tonnes métriques de compost qu'ils pourront se procurer sur le site dédié à cette fin le 29 mai prochain. La Patrouille Verte de la MRC de D'Autray sera sur place pour sensibiliser les citoyens sur la saine gestion des matières résiduelles.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-095

H.8 PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DU TERRAIN DE SOCCER / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les terrains de soccer doivent faire l'objet d'un entretien annuel spécialisé afin d'assurer la qualité de la surface du jeu;

6 avril 2021

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer de Berthier inc. a confirmé, par courriel daté du 15 février 2021, que le terrain situé à proximité de la piscine ne servira que pour des pratiques étant donné que Soccer Québec a abandonné le soccer à 5;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 12 mars 2021 déposée par la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. relative à l'entretien du terrain de soccer excluant les travaux de déchaumage qui doivent être réalisés aux deux ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. le contrat d'entretien du terrain de soccer pour la saison 2021 au coût unitaire de 1,31 \$ / mètre carré totalisant 7 920 \$ plus les taxes applicables pour une superficie de 6 000 mètres carrés.

D'autoriser les travaux de réparation de gazon au coût de treize dollars (13,00 \$) du mètre carré plus les taxes applicables ainsi que les travaux de terreautage supplémentaire au coût de 0,40 \$/m² plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé à leur offre de services datée du 12 mars 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-096

H.9

NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE / COMITÉ SPÉCIAL POUR L'INTÉGRATION DE L'ŒUVRE D'ART

CONSIDÉRANT que la construction du nouveau centre communautaire s'inscrit dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT que le processus de consultation est coordonné par le ministère de la Culture et des Communications et est assumé par un comité spécial jusqu'à la recommandation de l'œuvre et de la signature d'un contrat entre le propriétaire et l'artiste;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit désigner des représentants à titre de propriétaire du nouveau bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De désigner sur le comité spécial Madame Sylvie Dubois, directrice générale, et Monsieur Alain Bellehumeur, architecte, à titre de représentants de la Ville de Berthierville et de nommer Madame Marie Gauvreau-Leblanc, directrice des loisirs, à titre d'observatrice.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-097

H.10

CAMP DE JOUR EN CONTEXTE DU COVID-19 / SAISON 2021

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, le gouvernement a autorisé le 26 janvier 2021 la tenue des camps de jour pour 2021 conditionnellement au respect des règles émises par la Direction nationale de la santé publique pour prévenir la transmission de la COVID-19;

6 avril 2021

CONSIDÉRANT que la situation épidémiologique est en évolution constante et les directives sont adaptées en conséquence;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil du camp de jour peut varier selon les locaux disponibles, les ratios et les consignes sanitaires régissant les rassemblements intérieurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire prioriser ses résidents tout en leur offrant un service de garde pour la prochaine saison estivale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'offrir le service du camp de jour municipal avec service de garde aux familles demeurant à Berthierville du 28 juin au 13 août 2021 représentant sept (7) semaines, et ce cinq (5) jours par semaine de 9 h à 16 h avec animation et de 7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h pour le service de garde.

De fixer la capacité d'accueil initiale à 60 enfants par semaine conditionnellement au respect des ratios de groupe d'âge et des règles imposés par la Direction de la santé publique et d'autoriser l'ajustement de ce nombre selon l'évolution de la situation.

D'offrir le service d'inscription à la semaine pour la saison 2021 afin de desservir le plus grand nombre possible de familles dans ce contexte exceptionnel.

D'autoriser l'inscription de non-résidents advenant le cas où des places demeurent libres suite à l'inscription des résidents de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-098

H.11 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-03-063 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes pour l'animation du camp de jour et autorisant le recrutement d'étudiants supplémentaires afin de répondre aux besoins du camp pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les directives émises par les autorités gouvernementales au fur et à mesure de l'évolution de la situation exceptionnelle causée par la pandémie du COVID-19;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche des étudiantes énumérées ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2021 pour la période se situant entre le 28 juin et le 13 août 2021 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Marie-Soleil Lasalle, Alice Bond, Gabrielle Boucher et Anne-Florence Ouellet** à titre de monitrices, pour un maximum de 40 heures par semaine;
- **Marguerite Bergeron** à titre d'assistante-monitrice pour un maximum de 40 heures par semaine.

6 avril 2021

D'autoriser un maximum de 40 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue du camp de jour 2021 et ce, pour la période se situant entre le 3 mai et le 27 juin 2021.

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

D'autoriser l'embauche d'Anabel Goyette comme substitut à l'équipe d'animation et de Florence Groleau comme substitut au poste d'accompagnatrice advenant un besoin de main d'œuvre supplémentaire ou suite au retrait d'un étudiant.

QUE cette résolution est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec à l'égard de la tenue des camps de jour pour 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-099

H.12 PERSONNEL ÉTUDIANT / PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-03-064 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes pour le secteur de la piscine municipale et autorisant le recrutement de deux (2) autres étudiants afin de répondre aux besoins du service pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les directives émises par les autorités gouvernementales au fur et à mesure de l'évolution de la situation exceptionnelle causée par la pandémie du COVID-19;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche des personnes salariées étudiantes énumérées ci-dessous pour le service de la piscine municipale pour la saison 2021 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Dana Arcand:** au poste de surveillant-sauveteur pour un maximum de 40 heures par semaine selon l'horaire établi pour la période se situant entre le 25 juin et le 29 août 2021. Le poste inclut également la tâche de donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.
- **Béatrice Corriveau :** au poste d'assistant-sauveteur pour un maximum de 40 heures par semaine selon l'horaire établi pour la période se situant entre le 25 juin et le 29 août 2021. Le poste inclut également la tâche de donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier pour les besoins de formations spécifiques ou d'augmentation des heures d'ouverture de la piscine.

QUE cette résolution est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec pour l'ouverture des piscines municipales pour l'été 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-100

H.13 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'AUTRAY / CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière datée du 24 mars 2021 provenant du Centre d'action bénévole D'Autray pour la tenue de la soirée de reconnaissance des bénévoles « Party de cabane virtuel » qui se tiendra le 16 avril prochain;

6 avril 2021

CONSIDÉRANT la Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole D'Autray, organisme à but non lucratif (OBNL), organisant l'événement de la soirée de reconnaissance des bénévoles « Party de cabane virtuel » le 16 avril prochain.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-101

H.14 PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY / DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier datée du 22 février 2021 de Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre du Programme de partenariat avec Place aux jeunes D'Autray;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à offrir des séjours exploratoires et favoriser la rétention et l'arrivée de jeunes adultes spécialisés et leur famille en région;

CONSIDÉRANT que ce projet vise aussi à accueillir des étudiants en recherche de stage ayant le désir de s'établir en région;

CONSIDÉRANT que ces activités s'inscrivent dans les objectifs de développements et du volet promotionnel souhaités par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 500 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre du programme de partenariat avec Place aux jeunes D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-102

H.15 PARTENARIAT AVEC LA COOPÉRATIVE D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE DE BERTHIER

CONSIDÉRANT la lettre datée du 24 février 2021 de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier (CIEC) proposant un partenariat en vue de la tenue d'une septième édition de la Coopérative jeunesse de services dans le secteur Berthier pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT qu'une CIEC est avant tout un projet éducatif qui mise ultimement sur la prise en charge des jeunes de leur projet;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville à l'égard de ce partenariat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adhérer à l'offre de partenariat de niveau argent au coût de 500 \$ de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier offrant la visibilité suivante :

- Mention de la Ville dans les communiqués de presse;
- Chandail avec le logo de la Ville porté par les neuf (9) coopérants durant six (6) semaines;
- Mention lors de l'ouverture officielle, sur Facebook et lors du recrutement dans les écoles;
- Logo sur tout le matériel promotionnel de la CIEC.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de document pour la séance du 6 avril 2021

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de février 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mars 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de mars 2021

K) AVIS DE MOTION

2021-04-103

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempes qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est d'ajouter une définition pour les animaux de compagnie et modifier les normes pour les garages détachés ».

M. le conseiller Sylvain Destrempes dépose le projet de règlement numéro 748-213 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021-04-104

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-210

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

6 avril 2021

CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre règlementaire existant;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 3 février 2021 et le 18 février 2021 suivant l'avis public publié le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-210 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-210 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-105

L.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-211

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT la demande officielle déposée par le propriétaire du lot 3 448 710 datée du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre règlementaire existant;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

6 avril 2021

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 3 février 2021 et le 18 février 2021 suivant l'avis public publié le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-211 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-211 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-106

L.3

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-212

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, le projet de règlement numéro 748-212 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 10 mars et le 25 mars 2021 suivant l'avis public publié le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-212 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-107

L.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT 958

Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de Berthierville

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, ch. E-15.1.0.1) prévoit que toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil;

CONSIDÉRANT que toute décision relative à l'adoption du code d'éthique et de déontologie doit être prise par règlement adopté conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit le contenu minimal du code, auquel peuvent être ajoutées d'autres valeurs et d'autres règles adaptées au contexte et aux réalités de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que les autres formalités relatives à l'adoption du présent règlement, lesquelles sont prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ont été suivies.

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 958 relatif au code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-04-108

L.5

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-213

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le projet de règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 6 avril 2021;

6 avril 2021

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2021-04-109

M.1 FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a procédé à une demande de soumissions publiques par système de pondération à l'égard des services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT le rapport émis par le comité de sélection en date du 6 avril 2021 faisant état du résultat d'analyse, à savoir :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix proposé taxes incluses	Pointage final
AQUATECH Société de gestion de l'eau inc. Montréal	100.0	Option 1 : 73 009,13 \$ Option 2 : 223 437,13 \$ Option 3 : 376 162,52 \$	20,545 6,713 3,988
NORDIKEAU INC. Joliette	96.0	Option 1 : 70 442,88 \$ Option 2 : 214 514,43 \$ Option 3 : 362 940,56 \$	20,726 6,806 4,023

CONSIDÉRANT que la firme Nordikeau inc. a obtenu le meilleur pointage final, soit 6,806 pour l'option 2 pour trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Nordikeau inc. le mandat de services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées selon option 2 et ce, au coût de 186 574,85 \$ plus les taxes applicables, totalisant 214 514,43 \$. Le contrat est d'une durée de trois (3) années débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2024.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 avril 2021

2021-04-110

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 20.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse